

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2024

Le 07 mars 2024 à 19h30, les membres du Conseil Municipal de Chassey le Camp se sont réunis au lieu habituel de leur séance.

Etaient présents : Jean-Louis DOREAU, Christine MARTIN, Christine RIGOULOT, Dominique MARCANTONI, Thierry MORETEAUX, Marie-Noëlle ROSEROT, Guillaume PIERRE, Stéphane POULET

Pouvoir : Guy JONNIER donne pouvoir à Christine RIGOULOT

Absent : Patrick MARLOT

Secrétaire de séance : Christine MARTIN

PRESENCE D'UN INTERVENANT EXTERIEUR

Avec l'autorisation préalable du Conseil Municipal, Mr LEBEAU Frédéric du service transports du Grand Chalon présente un résumé du dossier abribus Le Bourg / La Couhée et de son état d'avancement. Il reste à finaliser l'éclairage au sol et la signalisation. L'opération totale aura coûté environ 60.000 € à l'EPCI.

L'intervenant aborde ensuite l'exigence de la DRI de se revoir rétrocéder gratuitement au nom du département une partie des terrains acquis par la Commune en arguant de textes administratifs prohibant la juxtaposition de deux domaines publics. La Communauté d'Agglomération compensera par une aide exceptionnelle le montant de l'achat, des frais de notaire et de bornage.

Mr Guillaume PIERRE intervient ensuite pour évoquer une éventuelle extension des transports aux lycéens prenant à Chagny le train pour Chalon. Mr Lebeau répond qu'une réflexion est déjà en cours au sein de son service et qu'une évolution vers des transports à la demande en zone rurale se fait jour.

REFORME DE LA PUBLICITE DES CONSEILS MUNICIPAUX

Le Maire informe le Conseil de l'application du décret du 07 oct.2021 sur la publicité des actes des collectivités territoriales.

Désormais, à l'issue d'un Conseil, seule la liste des délibérations prises, signée du Maire et du secrétaire de séance sera publiée le lendemain.

Le traditionnel compte rendu fera l'objet d'un procès-verbal soumis pour approbation ou modification au Conseil Municipal suivant.

Signé du Maire et du secrétaire de séance il sera alors affiché.

1/ COMPTE ADMINISTRATIFS 2023

Le Maire étant quitté la salle, le conseil vote à l'**unanimité** le compte administratif 2023

FONCTIONNEMENT

EXCEDENT A FIN 2022	37.056€66		
DEPENSES 2023	166.685€26		
RECETTES 2023	203.698€30	EXCEDENT A FIN 2023 :	74.069€70

INVESTISSEMENT

DEFICIT A FIN 2023	31.092€78		
DEPENSES 2023	46.379€11		
RECETTES 2023	63.251€63	DEFICIT A FIN 2023 :	14.220€26

2/ COMPTE DE GESTION

Le compte de gestion du comptable de la trésorerie de Chalon sur Saône, dégagant des résultats identiques au compte administratif est voté à l'unanimité.

3/ AFFECTATION RESULTAT

Au vu des chiffres à fin 2023 et des restes à réaliser de 2023 sur 2024 soit : 5.700 €

L'affectation des résultats est votée, à l'unanimité, comme suit :

$14.220\text{€}26 + 5.700\text{€} = 19.920\text{€}26$ à affecter au compte 1068 du budget 2024,

$74.069\text{€}70 - 19.920\text{€}26 = 54.149\text{€}44$ à inscrire au compte 002 du budget 2024.

N.B : pour respecter l'art 432.12 du code pénal sur la prise illégale d'intérêt, le Maire demande à Me Marlot Nadine, secrétaire de Mairie de sortie de la salle pour les trois délibérations suivantes :

4/ PRIME DE POUVOIR D'ACHAT

Le Conseil prend acte de l'avis favorable du Comité Social du Centre de gestion et confirme son désir d'application maximum aux deux employés municipaux (soit 750 et 350€). Le Maire prendra les arrêtés individuels nécessaires. Délibération prise à l'unanimité.

5/ PRIMES DES EMPLOYES MUNICIPAUX

Le conseil accorde à l'unanimité une prime annuelle portée de 1.000 € à 1.100€ aux deux employés municipaux

6/ MODIFICATION HORAIRES DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Le Comité Social du Centre de gestion ayant également approuvé le passage de 1 jour1/2 à 2 jours des horaires hebdomadaires de la secrétaire de mairie, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier le temps hebdomadaire de la secrétaire adjoint administratif de 1^{ère} classe. Le Maire prendra donc un arrêté nominatif confirmant cette évolution. Il est à noter que les horaires d'ouverture de la Mairie au public restent inchangés : mardi matin et vendredi toute la journée.

7/ COUVERTURE PREVOYANCE / SANTE

La couverture du risque prévoyance et du risque santé étant désormais ouvertes au secteur public, le Conseil délibère à l'unanimité pour confier au Centre de Gestion le soin de consulter les assureurs afin de nous proposer ultérieurement une convention au meilleur prix.

8/ PACTE FINANCIER DU GRAND CHALON

Le Maire expose les points principaux du pacte financier du Grand Chalon adopté lors d'un précédent conseil communautaire et devant être approuvé par le 51 communes membres. Le Conseil délibère favorablement à l'unanimité.

9/ CONTRAT ENTRETIEN CLIMATISATION MAIRIE

Le Maire propose au conseil le devis de la Sté Romand dépannage de St Marcel 71 d'un montant de 432€ TTC pour l'entretien annuel de la climatisation. Il est adopté à l'unanimité et le Maire est autorisé à le signer.

10/ CONVENTION S.P.A 2024

Le Maire présente la convention proposée par la SPA de Chagny au même tarif de 1euro par habitant qu'en 2023. Le Conseil accepte à l'unanimité et autorise le Maire à la signer.

11/ DOSSIERS ET CHANTIERS EN COURS

A/ LA FIBRE OPTIQUE : le Maire fait le point sur l'état d'avancement de cette opération. Les opérateurs sont désormais sur le terrain pour proposer leur service. Ils resteront les seuls interlocuteurs des particuliers concernant les éventuels problèmes de fonctionnement. Le retrait du réseau cuivre n'interviendra pas avant 2027 sur Chassey le Camp. Le Département met progressivement en place un service numérique dont les coordonnées seront fournies dans le bulletin municipal du mois d'août. Les conditions d'inclusion au réseau fibre existant feront désormais partie des instructions de permis de construire.

B/ LE LAVOIR DU BOURG : le devis est confirmé à 21.408 € TTC et 17.840 € HT et approuvé par l'architecte des bâtiments de France. Les subventions suivantes sont en cours de traitement : 20 % du HT par le DETR, 20 % par le Département et 30 % par le Grand Chalon soit au total 70 % du HT.

C/ VC N°1 BERCUULLY : suite aux travaux effectués dans une parcelle viticole la VC N°1 a été décaissée de 2 à 4 m sur une longueur de 140 m dans un terrain meuble et instable. Il a été procédé à un constat d'huissier (420 €ttc) pour préserver les intérêts communaux à l'avenir. Une signalisation de stationnement interdit des deux côtés de la chaussée sera installée (685 € ttc) pour sécuriser un bas-côté désormais non stabilisé. Le représentant du domaine concerné a été reçu en Mairie et s'est engagé à proposer une solution pour éviter des dommages ultérieurs.

D/ VC N° 1 LA COUHEE : un mur de soutènement s'étant effondré en plusieurs endroits rue de la Gillotte en sortant vers Valotte, un devis d'enrochement sur 30m de long et 2m de haut a été établi à 14.280 €ttc par la SNTPAM de Toulon sur Arroux. Le Grand Chalon nous aidera à hauteur de 4.000 € par le FAPC voirie et de 1.950 € par le Fonds de relance soit 50 % du HT à 11.900 €.

E/ CHANTIER SYDESL : l'enfouissement des lignes EDF Télécom à Bercully progresse plus vite que prévu et sans incidents notables.

F/ ENSP du Département : la Commune doit signer rapidement l'achat du terrain à 5.000€ face au lavoir de Melonde, celui de 50.000 € par le Département suit son cours (SAFER).

G/ LITIGE LOCATIF : le 3 pièces du premier étage a été loué le 15 juillet 2023. Le 23 janvier 2024, la perception de Chalon nous avisait de ce que, ni les loyers, ni la caution n'avaient été réglés. Les sommes dues s'élèvent à environ 5.000 € ce jour. L'intéressé, en arrêt de travail, s'est dérobé à tous les rendez-vous et tous contacts. Le bail signé par lui prévoyant une clause résolutoire pour non-paiement, plusieurs courriers puis un commandement par huissier (153 €) lui ont été adressés. A partir du 27.04 nous serons en droit de demander son expulsion à l'autorité judiciaire par le biais d'une assignation par huissier. En attendant, le revenu de cet appartement n'a pas été pris en compte dans la préparation du budget 2024.

12/DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

En fonction des divers éléments évoqués au cours de ce conseil, une première estimation du budget 2024 a été faite. Sans toucher aux impôts, sans avoir recours à l'emprunt et en gardant les postes de fonctionnement semblables à 2023 il est possible de supporter les 21.000 € du lavoir du Bourg, les 19.000 € du Sydesl à Bercully, les 5.000 € d'achat de terrain face au lavoir de Melonde, les 1.500 € de terrain pour l'abribus (non encore facturés), les 15.000 € du mur de soutènement de la VC n°1 à La Couhée, ainsi que 8.300 € de voirie. Et il restera encore 10.000 € à répartir. Le Maire propose déjà l'installation d'un quatrième défibrillateur à Valotte où un habitant s'engage à fournir emplacement et branchement. Pour finir ce travail budgétaire, la Commission Finances se réunira le mardi 12 mars à 16h30 et le budget lui-même sera soumis au vote du conseil municipal le jeudi 4 avril à 19h30.

13/ DEMANDE DE SUBVENTION FAPC

Pour obtenir l'aide du Grand Chalon au titre du FAPC voirie pour le mur de soutènement à La Couhée, une délibération est nécessaire : le conseil la prend à l'unanimité.

14/ QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil refuse de subventionner les associations CADA, ADIFPOT, AFSEP et CROIX ROUGE
- Le Maire communique le rapport de l'ARS sur la qualité de l'eau : conforme

15/ QUESTIONS DES CONSEILLERS

- **T Moréteaux** signale un problème d'écoulement pluvial rue Beaujard et du Grenier à sel ; l'adjointe et le Maire vont voir sur place. Il évoque aussi l'état du chemin dessus les carrières : idem.
- **G Pierre** s'inquiète de la signalisation les Obues/Corchanu : elle vient d'être livrée et sera rapidement posée ; et il signale un problème de pluvial sur la VC n°1 entre Valotte et le Pont de Champagne.
- **S Poulet** évoque la chute d'un arbre sur la ligne Télécom au Pont de Champagne ainsi que l'absence d'une partie de la tente communale.

FIN DE SEANCE A 22H00.

La secrétaire de séance,

Christine MARTIN.

Le Maire de Chassey le Camp,

Jean Louis DOREAU.